

# Parc national des Pyrénées

## Orientation 27: Accompagner une gestion forestière respectueuse des enjeux environnementaux et de la spécificité des paysages pyrénéens

[...]

### MESURES CONTRACTUELLES PERMETTANT D'ATTEINDRE CETTE ORIENTATION

- **MESURES DE CONNAISSANCE**

[...]

- Approfondir la spécificité des écosystèmes forestiers au regard de la biodiversité.

[...]

#### **Contributions attendues des communes**

- S'intéressent à la plus-value environnementale de l'activité forestière de leur commune ;

- S'impliquent dans une démarche de qualité des paysages du territoire ;

- Prennent en compte la préservation des sites vitaux, de la quiétude des espèces sensibles et les stations de flore menacées dans leur projet d'aménagement.

#### **Rôles de l'établissement public du Parc national des Pyrénées**

- Conseille les gestionnaires dans leur projet d'aménagement pour la prise en compte de la sensibilité des paysages, des écosystèmes et des espèces (préservation des sites vitaux, de la quiétude des espèces sensibles et les stations de flore menacées) ;

- S'associe à la recherche de partenaires financiers pour la prise en compte de la plus-value environnementale apportée à la gestion forestière et aux chantiers ;

- Favorise la réalisation de schémas de mobilisation.

#### **Principaux autres partenaires à mobiliser**

Collectivités territoriales, DDT, DDTM, ONF, CRPF, syndicats des propriétaires forestiers, Interprofession bois, associations de protection de la nature, INRA, organismes de recherche forestière, chambres d'agriculture, ACOFOR, Commissariat de massif des Pyrénées, CBNPMP ...

# Parc national des Pyrénées

Page 127 de la Charte PNP

# Parc national des Pyrénées

Référence ID de l'article : #2247

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-04-11 09:56